

# Allemagne - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



## Alertes et dernières minutes

ALERTE

### Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

### Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

## Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

## Zones de vigilance



- |  |   |
|--|---|
|  Formellement déconseillé           |  Vigilance renforcée |
|  Déconseillé sauf raison impérative |  Vigilance normale   |

Dernière actualisation le 18/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Le territoire allemand est placé en vigilance normale.

## Risques encourus et recommandations associées

## Terrorisme

Il est recommandé de ne pas laisser de bagages sans surveillance, de signaler tout comportement ou objet suspect, de faire preuve de prudence dans les lieux publics et d'exercer une vigilance accrue lors d'événements sportifs ou de participation à des manifestations ou rassemblements sur la voie publique.

## Délinquance

La petite délinquance (vols à la tire, vols par ruse) se développe dans les zones touristiques, les grandes villes, les grands aéroports, les gares centrales et les grands rassemblements festifs (événements sportifs, festivals, Oktoberfest...)

## Recommandations générales

Il est recommandé d'éviter de transporter sur soi tous ses documents d'identité et moyens de paiement et de privilégier les distributeurs automatiques de billets situés à l'intérieur d'établissements bancaires ou de galeries commerciales plutôt que les distributeurs situés sur la voie publique.

## Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

## Formalités d'entrée

L'Allemagne étant membre de l'Union européenne, les ressortissants français peuvent y entrer librement munis d'un passeport, d'une nouvelle carte nationale d'identité (format carte bancaire) ou d'une ancienne carte nationale d'identité (plastifiée bleue).

Il est possible de voyager entre la France et l'Allemagne avec un passeport français valide ou périmé depuis moins de 5 ans (accord européen sur le régime de la circulation des personnes entre les pays membres du Conseil de l'Europe et annexe).

Il est possible, sous certaines conditions, de voyager entre la France et l'Allemagne avec une ancienne carte d'identité (plastifiée bleue) en apparence périmée : si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 et si vous étiez majeur(e) au moment de sa délivrance, sa durée de validité a été automatiquement prolongée de 5 ans (accord européen sur le régime de la circulation des personnes entre les pays membres du Conseil de l'Europe et annexe). Vous pouvez télécharger la fiche d'information traduite en anglais et en allemand.

Les voyageurs au départ ou en transit dans les aéroports allemands, doivent être en possession de documents de voyage (carte d'identité ou passeport, éventuellement visa) autorisant l'entrée dans le pays de destination finale : consulter les conseils aux voyageurs du pays de destination.

Les autorités allemandes confisquent systématiquement les passeports et cartes d'identité déclarés perdus ou volés, puis retrouvés et utilisés pour voyager.

## **Déclaration de résidence obligatoire (*Anmeldung*)**

Les ressortissants français qui s'installent en Allemagne pour plus de 3 mois ont l'obligation de faire enregistrer leur résidence auprès de la mairie du lieu de leur domicile. Un certificat d'enregistrement (*Meldebescheinigung* ou *Anmeldebestätigung*) est délivré par la mairie aux personnes enregistrées.

## **Contrôles aux frontières terrestres**

Depuis mai 2025, les autorités allemandes ont décidé de renforcer les contrôles à toutes les frontières du pays. Des vérifications d'identité peuvent être effectuées à l'entrée (par avion, bus, train, tramway ou voiture) sur le territoire allemand. Des ralentissements sont constatés sur les voies routières et ferroviaires transfrontalières depuis lors.

# **Santé**

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## **Vérifiez que vous êtes bien assurés**

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

### **Avant le départ**

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

### **Frais d'hospitalisation et dépenses de santé**

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) facilite la prise en charge de soins médicaux en Europe. Elle atteste des droits de son titulaire à l'assurance maladie française. Lors de vacances ou d'un court séjour en Allemagne, il est conseillé de se la procurer.

Pour plus d'informations, consulter [service-public.fr](http://service-public.fr), [ameli.fr](http://ameli.fr) et le site du CLEISS.

### **Recommandations pour la santé**

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

### **Vaccinations**

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

### **Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :**

- **Encéphalite à tiques** : en fonction des conditions de séjour.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

### **Risques sanitaires**

#### **Encéphalite à tiques**

L'encéphalite à tique (TBE) est une maladie virale transmise par la morsure de tiques infestées, surtout au printemps et en été. La consommation de lait cru ou de produits laitiers contaminés est aussi un mode de transmission bien que plus rare.

Les symptômes se présentent généralement en deux phases : d'abord un syndrome grippal associant fièvre, fatigue et courbatures puis des troubles neurologiques graves tels que méningite ou encéphalite (maux de tête, paralysie et confusion).

Il n'existe pas de traitement et la prise en charge est uniquement symptomatique. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de tiques et la vaccination en cas de séjour en zone rurale ou boisée. Il est recommandé de se renseigner avant son départ auprès de son médecin traitant ou d'un centre de vaccinations internationales.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé Publique France et le site du ministère de la Santé.

Au printemps, les tiques sont très répandues en Bavière (sous-bois, fourrés, hautes herbes, etc.).

La vaccination contre l'encéphalite à tiques peut être conseillée par le médecin pour les voyageurs (adultes et enfants de plus d'1 an) devant séjourner en zone rurale ou boisée dans le sud de l'Allemagne (Bavière, Bade-Wurtemberg). Le risque est très limité dans les zones non boisées des villes.

Plus d'informations sur [vaccination-info-service.fr](http://vaccination-info-service.fr)

### **Maladie de Lyme**

La maladie ou borreliose de Lyme est une infection due à une *Borrelia*, bactérie transmise par piqure de tique. Toutes les tiques ne sont pas porteuses et d'autres espèces de bactéries peuvent aussi être transmises. L'habitat naturel des tiques comprend les herbes hautes des prairies, les régions boisées et humides, mais aussi les jardins. L'infection est souvent asymptomatique mais elle peut parfois provoquer une maladie invalidante comprenant une atteinte cutanée, puis articulaire et neurologique. Le traitement repose sur des antibiotiques adaptés qui sont d'autant plus efficaces qu'ils sont débutés précocement. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de tiques et sur l'examen rigoureux de la peau du corps et du cuir chevelu après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt. Il est recommandé de consulter un médecin en cas d'apparition d'une éruption cutanée au pourtour d'une piqure de tique.

**Pour plus d'informations**, consulter les sites du ministère de la Santé : protection contre les tiques, maladie de Lyme et de l'Institut Pasteur.

## Pendant le voyage

### Prévention contre les piqûres de tiques

La prévention contre les autres infections transmises par les tiques inclut :

- le port de vêtements couvrants et clairs, serrés au cou, aux poignets et aux chevilles ;
- l'application de répulsifs cutanés sur les parties découvertes ;
- la recherche impérative de la présence de tiques sur le corps, afin de les ôter très rapidement, après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt dans les régions infestées.

Plus d'informations sur le site de l'Assurance maladie.

### Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

## Transport

### Assurance

L'assurance des véhicules est obligatoire. En cas d'accident, il convient de prévenir la police, quels que soient les dommages, afin qu'un constat soit établi. Il est recommandé de se munir de la carte verte justificative. La carte internationale d'assurance peut servir de preuve d'assurance dans les pays de l'Union européenne. Si vous prévoyez de voyager en Allemagne, vous pouvez demander à votre assureur de vous délivrer

cette carte avant le départ.

## Accident

En cas d'accident entre deux véhicules sur la voie publique, il est recommandé aux conducteurs de signaler l'accident à l'aide du triangle de signalisation réglementaire, de rester sur les lieux sans déplacer les véhicules et d'appeler la police.

En Allemagne, il est préférable d'appeler la police plutôt que de rédiger un constat amiable. Cette pratique est liée à un système d'indemnisation différent, souvent soumis à une procédure judiciaire. De nombreuses compagnies d'assurance exigent un procès-verbal de police. Par conséquent, la police intervient systématiquement sur les lieux de l'accident, interroge les parties et les témoins présents et consigne les circonstances précises de l'événement. Elle est également compétente pour établir les responsabilités de chaque conducteur.

Si les parties sont d'accord et que les dommages se limitent à des dégâts très mineurs, un constat amiable peut être établi, bien que cela reste exceptionnel.

La présence de la police est impérative en cas d'implication de véhicules de location ou de société, quel que soit le degré des dommages.

## Permis de conduire

Le permis de conduire français est accepté.

## Conduite

Sauf indication contraire, la vitesse maximale conseillée sur autoroute est 130 km/h.

Hors autoroute, les vitesses maximales autorisées sont les suivantes :

- En agglomération : de 30 à 50 km/h
- Hors agglomération : de 70 à 100 km/h

Attention à l'approche des **passages piétons**. En Allemagne, la priorité est réellement laissée aux piétons qui peuvent s'engager sur la chaussée même si un véhicule approche.

Attention aux **cyclistes** lorsqu'on tourne à droite aux intersections. Il faut impérativement leur laisser la priorité s'ils vont tout droit.

La ceinture de sécurité est obligatoire sur l'ensemble du territoire allemand.

Le taux d'alcoolémie maximal autorisé est de 0,5 g. Un taux compris entre 0,5g et 0,8 g entraîne une contravention. Un taux supérieur entraîne des poursuites pénales.

L'utilisation d'un téléphone mobile par le conducteur d'une automobile est interdite, sauf si le véhicule est à l'arrêt, moteur éteint, ou si le véhicule est équipé d'un dispositif "mains libres".

## Législation locale

### Légalisation du cannabis à usage récréatif en Allemagne

En 2024, l'Allemagne a légalisé sous conditions la détention de cannabis à usage récréatif.

Il est néanmoins rappelé aux ressortissants français qui séjourneraient ou résideraient en Allemagne, ainsi qu'aux voyageurs à destination de la France, que le cannabis reste, en France, une drogue classée parmi les stupéfiants. A ce titre :

- L'article L3421-1 du Code de la Santé Publique prévoit des amendes (jusqu'à 3 750 euros) et des peines d'emprisonnement (jusqu'à un an) pour « usage illicite de substances ou plantes classées comme stupéfiants » ;
- L'incitation à l'usage et au trafic et la présentation du produit sous un jour favorable sont interdites : l'article L3421-4 du Code de la Santé Publique prévoit des amendes (jusqu'à 75 000 euros) et des peines d'emprisonnement (jusqu'à cinq ans) ;
- Le transport, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi illicites sont également punis d'amendes (jusqu'à 7 500 000 euros) et de peines d'emprisonnement (jusqu'à dix ans) au titre de l'article L222-37 du Code Pénal.

Par ailleurs, la législation française ne prévoit, en cas de conduite d'un véhicule, aucune tolérance quant au taux de THC dans le sang, qui doit être nul, et ce quels que soient l'origine du cannabis consommé (légale, y compris CBD, ou illégale) et le lieu de la consommation (France ou étranger). Contrairement à l'alcool, le THC subsiste plusieurs jours dans le sang et les urines, même chez un consommateur occasionnel. Les analyses sont systématiques en cas d'accident corporel et font risquer des sanctions pénales et un refus de prise en charge des dommages par les assurances.

Enfin, la consommation de cannabis peut entraîner d'importants dommages sur la santé physique et psychique. Les responsables légaux et équipes pédagogiques sont appelés à sensibiliser leurs enfants et élèves, notamment lorsque ces derniers participent à des échanges franco-allemands.

Plus d'informations sur :

- [Drogues-info-service.fr](http://Drogues-info-service.fr)
- [Le portail de la MILDECA](#)

## Divers

Le paiement par carte de crédit et/ou le paiement sans contact sont largement répandus dans tous les commerces et services. Le paiement en espèces reste toutefois très courant et il arrive que certains établissements, notamment dans la restauration, n'acceptent que ce mode de paiement.

### Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

## Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

## Visas d'affaires

Les ressortissants de l'Union européenne ne sont pas soumis à l'obligation de visa. Pour un séjour de moins de trois mois, une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité suffisent.

Pour un séjour de plus de trois mois, les ressortissants européens peuvent prouver leur droit au séjour sur présentation d'une attestation de domicile (Anmeldebestätigung) et d'une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité.

## Données économiques

Consulter les chiffres clés des échanges bilatéraux et dispositifs de soutien aux entreprises françaises en Allemagne.

## Contacts utiles

### Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, le soutien public au développement international des entreprises.

#### Service économique régional de Berlin – ALLEMAGNE

Adresse : Pariser Platz 5 (Entrée Wilhelmstr 69), D - 10 117 Berlin

Tél. : +49 30 590 03 9000

Courriel : berlin@dgtresor.gouv.fr

Site internet : [www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/DE](http://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/DE)

## Business France

**Opérateur public national** au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

#### Business France - Düsseldorf

Französische Botschaft

Martin Luther Platz 26

D-40212 Du?sseldorf

Allemagne

Tel : +49 211 300 41 0

Courriel : [dusseldorf@businessfrance.fr](mailto:dusseldorf@businessfrance.fr)

## CCEF

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 500 membres dans 150 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Site internet : <https://allemagne.cnccef.org/> <https://allemagne.cnccef.org/>

## CCI

Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) Françaises à l'International sont des **associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères**. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32.000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

### Chambre de Commerce et d'Industrie française en Allemagne (CCIFA)

Französische Aussenhandelskammer in Deutschland

Lebacher Strasse 4 - D 66113 Saarbrücken

Tel : +49 681 9963 0

Courriel : [info@ccfa.de](mailto:info@ccfa.de)

Site internet : [www.ccifrance-allemande.fr/](http://www.ccifrance-allemande.fr/)

## Atout France

[<https://www.atout-france.fr/fr/marches/allemande>]

## Attaché douanier

Tél : +49 30 59 003 94 60

Courriel : [berlin.dgddi@douane.finances.gouv.fr](mailto:berlin.dgddi@douane.finances.gouv.fr)

## FMI

L'Allemagne et le FMI

# Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

## Police secours

- urgences médicales : 112
- accidents de la circulation : 110

## Médecins francophones

Les coordonnées de médecins francophones sont disponibles sur les sites de l'ambassade et des consulats généraux :

- à Berlin : <https://de.ambafrance.org/Liste-des-medecins-francophones-18682>
- à Munich : <https://de.ambafrance.org/Medecins-francophones-8911>
- à Francfort : <https://de.ambafrance.org/Medecins-francais-et-francophones>

## Annuaire des représentations allemandes en France

[Voir la liste](#)

### Ambassade de France en Allemagne

Publié le : 12 juin 2025

## Coordonnées

Pariser Platz 5  
10117 Berlin  
Allemagne

52.517127533724, 13.379373841702

+49 30 915 880 60

+49 1608806313

Portable de permanence (pour les cas d'urgence)

## Liens utiles

[Ambassade de France en Allemagne](#)

Facebook 

X 

Youtube 

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

### Consulat général de France à Düsseldorf

Publié le : 06 juin 2025

## Coordonnées

Martin Luther Platz 26  
40212 Düsseldorf  
Allemagne

51.225067000672, 6.782149970477

+49 21 173748024

ou 021 173748024

+49 1715229895

Portable de permanence (pour les cas d'urgence)

## Liens utiles

[Consulat général de France à Düsseldorf](#)

Facebook 

Courriel : [info@consulfrance-dusseldorf.org](mailto:info@consulfrance-dusseldorf.org)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

**Consulat général de France à Francfort**

Publié le : 06 juin 2025

## Coordonnées

Hamburger Allee 26-28  
(8ème étage)  
60486 Francfort-sur-le-Main  
Allemagne

50.115874466273, 8.6473883397404

+49 69 86798060

ou 069 86798060

+49 1715229895

Portable de permanence (pour les cas d'urgence)

## Liens utiles

[Consulat général de France à Francfort](#)

Facebook 

Courriel : [mel.francfort-de@diplomatie.gouv.fr](mailto:mel.francfort-de@diplomatie.gouv.fr)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

### **Consulat général de France à Hambourg**

Publié le : 06 juin 2025

## Coordonnées

Heimhuder Strasse 55

20148 Hambourg

Allemagne

53.567664503877, 9.9922218822312

+49 40 34978100

ou 040 34978100

+49 1608806313

Portable de permanence (pour les cas d'urgence)

## Liens utiles

## Consulat général de France à Hambourg

Facebook 

Courriel : [info@consulfrance-hambourg.org](mailto:info@consulfrance-hambourg.org)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

### **Consulat général de France à Munich**

Publié le : 06 juin 2025

## **Coordonnées**

Heimeranstrasse 31  
80339 Munich  
Allemagne

48.13359, 11.54384

+49 89 23128051

+49 1777341901

Portable de permanence pour les cas d'urgence.

+49 89 41 94 11 41

## **Liens utiles**

### Consulat général de France à Munich

Facebook 

X 

Courriel : [info@consulfrance-munich.org](mailto:info@consulfrance-munich.org)

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

### **Consulat général de France à Sarrebruck**

Publié le : 06 juin 2025

## **Coordonnées**

Am Ludwigsplatz 10  
66117 Sarrebruck  
Allemagne

49.23225, 6.9861

+49 68 121 368 010

+49 171 575 02 62

Portable de permanence pour les cas d'urgence.

+49 681 927 99 86 16

## **Liens utiles**

[Consulat général de France à Sarrebruck](#)

Courriel : [info@consulfrance-sarrebruck.org](mailto:info@consulfrance-sarrebruck.org)

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

### **Consulat général de France à Stuttgart**

Publié le : 06 juin 2025 Mis à jour le : 07 août 2025

## **Coordonnées**

Schloßstrasse 51  
70174 Stuttgart  
Allemagne

48.778220162135, 9.1684565568725

+49 71 121768016

ou 071 121768016

+49 177 734 19 01

Portable de permanence (pour les cas d'urgence)

+49 711 239 25 54

## Liens utiles

[Consulat général de France à Stuttgart](#)

Facebook



Courriel : [admin-francais.stuttgart-cslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-francais.stuttgart-cslt@diplomatie.gouv.fr)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

**Section consulaire de l'Ambassade de France à Berlin**

Publié le : 05 juin 2025 Mis à jour le : 24 septembre 2025

## Coordonnées

Pariser Platz 5  
10117 Berlin  
Allemagne

52.51724, 13.37929

+49 30 91588060

+49 1608806313

Pour les urgences.

+49 30 590 03 90 67

## Liens utiles

[Ambassade de France en Allemagne](#)

Facebook 

X 

Youtube 

Courriel : [consulat.berlin-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:consulat.berlin-amba@diplomatie.gouv.fr)

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.